OZOIR-LA-FERRIÈRE

DST 2025/051

Arrêté réglementant le stationnement et la circulation pour la commémoration du « Cessez-le-feu en Algérie » le 19 mars 1962 Place Arluison

AFFICHÉ
LE : 05/03/2025

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212 -5, L2213-1 à6,
- Le nouveau Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13 et les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée pardivers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,
- La demande émise le 27 février 2025, par la Direction des sports et de la vie associative de la Ville d'Ozoir-la-Ferrière à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 19 mars 1962,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 18 mars 2025 à 20h30 jusqu'au 19 mars 2025 à 13h00, la circulation et le stationnement, considéré comme gênant la circulation publique, ne seront pas autorisés sous peine d'enlèvement sur le parking de la Place Arluison, dans sa partie jouxtant le Monument aux Morts à Ozoir-la-Ferrière et au droit de la manifestation.

ARTICLE 2 : La matérialisation et la signalisation seront effectuées par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48h à l'avance sur les lieux par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
la Police Municipale,

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 27 février 2025

Madame Le Maire,
Christine FLECK

MAIRIE D'OZOIR-LA-FERRIÈRE